



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 juin 2021

### Coronavirus (COVID-19)

#### Poursuite des tests de dépistage répétitifs

**Le canton du Valais a signé un accord avec le groupe Hirslanden pour faciliter la réalisation de tests répétitifs de dépistage COVID-19 dans les entreprises, les camps, voire les écoles lorsque la situation épidémiologique le nécessite. Ces tests pourront ainsi être entièrement gérés via la plateforme informatique et logistique "TOGETHER WE TEST", qui coordonne tous les services avec les entreprises partenaires participantes. L'Etat du Valais encourage les organisateurs de camps et les entreprises valaisannes à s'inscrire pour effectuer ce type de tests.**

Outre les règles d'hygiène et de distance, la recherche des contacts et la vaccination, les tests de dépistage préventifs et répétitifs constituent un élément important pour surveiller et contenir la propagation du COVID-19, puisqu'ils permettent de détecter les personnes pré-symptomatiques ou asymptomatiques.

Le canton du Valais a désormais signé un accord avec le groupe Hirslanden pour la réalisation de tests répétitifs dans les entreprises, les camps, voire les écoles lorsque la situation épidémiologique le nécessite. Il devient ainsi le neuvième canton à utiliser la plateforme informatique et logistique "TOGETHER WE TEST", qui coordonne tous les services avec les entreprises partenaires participantes (instituts de laboratoire, fournisseurs de services logistiques ou de matériel). Actuellement, environ 4'500 entreprises, écoles et organisations l'utilisent déjà, ce qui représente plus d'un million de tests effectués.

Des tests de salive PCR sont utilisés pour le dépistage. Ils peuvent être réalisés rapidement, facilement et sans l'aide d'un spécialiste. L'évaluation a lieu en laboratoire. La sensibilité de ces tests est supérieure à celle des tests antigéniques rapides, notamment chez les personnes asymptomatiques.

Le canton a mis en ligne une procédure simplifiée pour ceux qui souhaitent tester de manière volontaire et préventive leurs collaboratrices et collaborateurs. Tous les détails figurent à l'adresse [www.vs.ch/web/coronavirus#ancre\\_depistage](http://www.vs.ch/web/coronavirus#ancre_depistage).

#### Personnes de contact

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 027 606 50 90

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

**Nicolas Troillet**, médecin cantonal remplaçant, 027 606 49 00

